

## Plantons des haies aux abords des routes départementales

**La Fédération des chasseurs de la Somme propose aux sociétés de chasse de planter des haies le long des routes départementales gratuitement !**

**Et oui, c'est désormais possible, grâce à un partenariat avec le Conseil départemental de la Somme.**

Les chasseurs œuvrent au quotidien pour l'aménagement des territoires en faveur de la biodiversité. En effet, grâce à leur expertise, ils facilitent le dialogue entre les propriétaires, les agriculteurs et les collectivités pour permettre la mise en œuvre des plantations sur le terrain.

Le Conseil départemental de la Somme, soucieux de la qualité environnementale, veut implanter des haies sur les emprises des routes départementales. Conscient de l'action positive des chasseurs sur la gestion des espaces, il souhaite les associer à cette action.

Les haies n'ont que des avantages. Elles favorisent la présence des auxiliaires de culture et de la faune sauvage, ont un effet brise-vent, limitent l'érosion des sols par ravinement, renforcent les corridors écologiques et coupent la monotonie des paysages !

### **Le concept :**

Les plants sont financés par le Conseil départemental ainsi que le paillage, tuteur et protection.

- Les sociétés de chasse contactent la Fédération des chasseurs de la Somme.
- La FDC 80 concerte les chasseurs, riverains, mairies, exploitants agricoles puis réalise un diagnostic de territoire sous forme de rapport afin de déterminer la localisation des plantations.
- Le diagnostic est présenté au conseil départemental pour validation.
- Après validation, les sociétés de chasse réalisent le piquetage / marquage des zones de plantation.
- Le Conseil départemental prépare le sol avant la plantation et commande les plants.
- Les sociétés de chasse plantent en respectant le cahier des charges ainsi que les consignes de sécurité fixées par le département.
- Les sociétés de chasse s'engagent par convention pour 9 années reconduites tacitement et gèrent avec les collectivités concernées l'entretien des plantations.

Profitez dès à présent de cet appel à projet !

N'hésitez pas à nous contacter !!

Contactez la FDC 80 : Aurélie THAUREAU, Chargée de mission agro-environnement – 06.02.00.72.49

